



L'arrêté d'imposition 2022, baissé de 2 points, accepté

45 membres du Conseil général de Vulliens se sont réunis le jeudi 23 septembre. Après l'assermentation de onze nouveaux membres, le traitement des indemnités pour les membres du Conseil, le traitement des indemnités et des vacations de la Municipalité ainsi que les autorisations générales pour la nouvelle législature 2021-2026 ont été acceptés. L'arrêté d'imposition 2022 prévoyant une baisse de deux points et le préavis portant sur une demande de crédit de Fr. 300'000.-, pour la pose d'un nouveau collecteur et mise à ciel ouvert d'une longueur d'environ 40 mètres à la Tuayrette, ont aussi été acceptés.

Yann Perret, président, a ouvert l'assemblée à 20h15 en saluant les personnes présentes. Après l'acceptation du procès-verbal de la dernière séance, l'assermentation de onze nouveaux membres, portant ainsi l'effectif du Conseil général à 87, a été effectuée.

Pour suivre, le préavis portant sur les indemnités pour les membres du Conseil et celui portant sur les indemnités et vacations de la Municipalité sont acceptés avec le maintien des tarifs appliqués lors de la législature précédente. Les autorisations générales pour la législature 2021-2026 avec en plus, l'autorisation d'emprunter, est une formalité à renouveler au début de chaque législature. **Ce préavis est également accepté à l'unanimité.**

L'arrêté d'imposition 2022 proposant une baisse de 2 points soit au taux d'imposition de 74 est accepté à la majorité. La Municipalité a en effet proposé cette baisse au vu de la situation positive des derniers exercices comptables; cependant il faut rester attentif que ce taux pourra être revu à la hausse l'année prochaine.

Le préavis 2021/06 en vue d'une demande de crédit de Fr. 300'000.- pour la pose d'un nouveau collec-

teur et de la mise à ciel ouvert de la Tuayrette est alors présenté après que le président, Yann Perret, ait fait lecture de l'amendement déposé par la Municipalité au sujet du financement. Pour rappel, la commune a connu plusieurs événements pluvieux très intenses qui ont provoqués des inondations et il devient urgent de prévoir des aménagements pour améliorer cette situation. Le projet de la renaturation de la Tuayrette bénéficiera de 60% de subvention. Pour la partie supérieure dite des conduites, environ ¼ de subventions AF, améliorations foncières, sont à prévoir. Gary Cherpillod et Olivier Hähni donnent encore des plus amples explications sur la partie des subventions et Roger Stettler explique en détail la méthode du financement de l'opération. Après lecture du rapport de la commission chargée d'étudier ce dossier par Josette Aebi et du rapport de la commission des finances par Alain Werly, **le Conseil général a accepté d'accorder ce crédit à l'unanimité.**

Ensuite, chaque municipal présente son dicastère à tour de rôle. Loïc Bardet annonce que la pose des panneaux solaires à la maison communale aura lieu en novembre et que des travaux devront être effectués au battoir à la suite du contrôle OIBT des installations électriques.

Au sujet du PACom, plan général d'affectation communal, Raphaël Lanfranchi fait part d'un planning prévisionnel sur le déroulement des prochaines étapes avec une projection au 1^{er} trimestre 2022 pour l'adoption par le Conseil général. Au niveau de la déchetterie, un nouveau projet est présenté par des slides 3D. Celle-ci sera située sur le terrain de l'ancienne step mais l'étape compliquée se situera au niveau du canton qui est opposé à une déchetterie hors du village.

Gaël Manigley donne quelques informations sur les transports publics avec la réorganisation des lignes de bus reprises par CarPostal.

Olivier Hähni ajoute encore quelques mots sur l'ASIJ et le réseau de la petite enfance. Pour terminer, Gary Cherpillod informe que le sentier pédestre de la Tuayre reliant Vulliens à Vucherens a été fermé à cause d'un effondrement du terrain. En outre, quatre coupes de bois ont été attribuées et il sera possible de commander du bois de feu.

Enfin, le président de la Jeunesse, Francis Nicod, annonce que les soirées «burgers» auront lieu les 22 et 23 octobre prochains. En conclusion de séance, Yann Perret remercie l'assemblée pour la bonne tenue de ce premier Conseil de la nouvelle législature et donne rendez-vous à chacun le 3 décembre prochain.

Caroline Dutoit
Secrétaire du Conseil général

Infos : www.vulliens.ch